



SYLVESTRE FAFARD PAINCHAUD
AVOCATS

Me Normand Painchaud

(514) 937-2881 ; 228

n.painchaud@sfpavocats.ca

Adjointe: Louise Péloquin p. 233

l.peloquin@sfpavocats.ca

Par courriel

Le 13 avril 2017

Me Sylvain Lussier

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2100

Montréal (Québec) Canada H3B 4W5

Objet : Sheila Calder -c- Banque Royale du Canada et al.
C.S.M : 500-06-000435-087
N/D : 17310NP11

Cher confrère,

Nous avons pris connaissance d'une bonne partie des engagements fournis à ce jour par votre cliente.

La présente lettre a pour but de vous informer ainsi que la Cour sur :

- Les engagements manquants ou incomplets;
- Certaines demandes afin de favoriser l'assentiment de votre cliente et d'en faciliter leur communication;
- Des demandes de documents et informations complémentaires.

Le tout dans le but de favoriser une gestion efficace de la preuve par les parties, de limiter le nombre d'engagements à prendre lors des interrogatoires hors de cour, et de rendre plus efficaces lesdits interrogatoires hors de cour.

Une liste de pièces supplémentaires et les pièces en question vous ont été notifiées ce jour avant la communication de la présente. Nous référons ici à ces pièces.

Les **Demandes 1 et 2** sont relatives à l'organigramme et à la structure hiérarchique des entités RBC pertinentes. Un certain portrait se dégage et continuera de se préciser au fur et à mesure de l'analyse des engagements fournis. Nous formulons ici certaines demandes spécifiques. Des renseignements complémentaires pourront alors être formulés au fur et à mesure de l'analyse de la preuve.

Demandes 1 et 2 précisées :

- a) **L'identité des directeurs (*managing directors*) du *RBC Bahamas Regional Office* (ci-après RBC Nassau) de 1998 à 2005;**
- b) **L'identité des directeurs de la succursale de Nassau de *RBC Dominion Securities Global Limited* (ci-après RBC DS Global) de 1998 à 2002;**
- c) **L'identité des directeurs de RBC Private Banking Barbados de 2001 à 2005;**
- d) **L'identité des *Business Heads* et des *General Counsels* respectifs des entités RBC suivantes pour les périodes suivantes :**
 - i. ***RBC de 1995 à 2005;***
 - ii. **RBC Dominion Securities Corporation / RBC Capital Markets Corporation, de 1995 à 2005;**
 - iii. ***RBC Dominion Securities Global Limited* de 1998 à 2002;**
 - iv. **RBC (Caribbean) Corporation de 2001 à 2005;**
 - v. **Royal Trust Corp. of Canada U.K. de 2001 à 2005;**
- e) **Les postes occupés au sein de RBC par Norman Simmonds et John Service de 1999 à 2005;**

La **Demande 3** concerne essentiellement les échanges, mémos, et correspondance entre les personnes directement impliquées dans le processus décisionnel et de gestion des transactions visées par l'action collective ainsi qu'entre ces personnes et les représentants des entités Norshield. Cette demande est refusée par votre cliente pour le motif qu'elle serait une expédition de pêche, ce que nous contestons.

Nous sommes à même de formuler maintenant certaines demandes spécifiques, et d'autres pourront l'être au fur et à mesure de l'analyse de la preuve.

Nous croyons que la recherche, l'identification et la communication par votre cliente de ces écrits et échanges sont raisonnables et favoriseraient la gestion efficace de l'instance. La réponse à d'autres demandes plus spécifiques pourra, petit à petit, pallier partiellement à ce contentieux, mais de manière beaucoup moins efficace. Nous invitons donc votre cliente à reconsidérer sa position.

Demande 3 précisée :

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les échanges entre les parties et les mémos internes au sein de RBC précédant :**
 - i. **La conclusion du Letter Agreement P-25, Le Master Agreement P-29 et la Transaction P-30 (NY-1874);**
 - ii. **L'injection de 4M\$ dans l'Index NY-1874 le 3 juillet 2000 tel que documenté par les documents datés du 29 juin 2000 communiqués plus tôt ce jour comme Pièce P-73 ;**
 - iii. **Le paiement de 2M\$ fait à la Norshield Composite Limited (NCL) le 1^{er} août 2000 (Amendement NY-1874A);**
 - iv. **Les paiements de 750K\$ et 2.25M\$ faits à NCL les 5 et 27 février 2001 et la réduction 13.5M\$ de l'Index (Amendement NY-1874B);**
 - v. **Les paiements de la prime supplémentaire de 1.5M\$ par NCL le 16 mai 2002 (Amendement NY-1874C);**
 - vi. **La conclusion de la Transaction P-39 (NY-3551);**
 - vii. **Chacun des Amendements NY-3551A à NY-3551H;**
 - viii. **La fusion des options NY-1874 et NY-3551 (Amendement NY3551i);**
 - ix. **La réalisation partielle de NY-3551 ((NY3551PTA);**
 - x. **L'amendement NY3551J.**

La **Demande 4** a été rencontrée par la transmission de *Baskets Reports* mensuels pour les options NOR-1 (NY-1871) et NOR-2 (NY-3551). Certains de ces rapports contiennent des incongruités qui seront adressées en temps et lieu.

Les **Demandes 5 et 6** concernant les *Detail Reports* et les *Valuation Reports* pour les options NOR-1 et NOR-2 et la note structurée NORN-1. Seuls certains de ces rapports ont été fournis. Nous avons pu constater à ce stade que, bien que les quelques rapports communiqués permettent de constater des informations sur l'ensemble de la période, les rapports mensuels contiennent des informations ponctuelles utiles. Selon notre compréhension, votre cliente ne s'opposait pas à cette demande. **Nous réitérons donc les Demandes 5 et 6.**

Les **Demandes 7 à 9** concernant des Rapports sur la note structurée P-44. Ces demandes ont fait l'objet de productions partielles. **Nous suspendons ces demandes** jusqu'à la complétion de l'analyse des documents fournis dans le cadre des demandes 16 et 17 qui sont également en lien avec P-44.

Quant à la **Demande 10**, nous prenons acte de votre **représentation à l'effet qu'elle est complétée** puisqu'elle ne vise aucun autre document que ceux des demandes 4 à 9, et que les quelques documents fournis le 16 décembre dernier.

Quant à la **Demande 11**, elle concerne des opérations spécifiques effectuées en juillet 2000 dans le cadre de l'option NY-1874. Les documents P-73 datés du 19 juin 2000 ont été fournis par votre cliente. Ces documents expliquent en partie les opérations convenues et effectuées le 3 juillet 2000, mais ne répondent pas à la demande de fournir les instruments bancaires montrant les mouvements de fonds survenus à l'occasion de l'option NY-1874 et les écritures comptables au sein de RBC spécifiques à cette transaction.

Nous réitérons donc la Demande 11, que nous précisons ainsi :

Nous vous prions de fournir :

- a) **Le ou les instruments bancaires (chèques, bordereaux, réquisitions de transfert ou autres) permettant d'identifier la source et la destination des 4M\$ en *Additional Capital Amount*;**
- b) **Les écritures comptables au sein de la RBC en lien avec cette opération;**
- c) **L'impact de cette opération sur le *Notional Amount* par option, le cas échéant;**
- d) **Le calcul à la base du nouveau *Notional Amount* par option, le cas échéant.**

Les **Demandes 12 et 12.1** devaient être lues à la lumière du fait que nous détenions déjà la Pièce P-62. Le document fourni (l'Amendement NY-1874B) est entièrement contenu à P-62.

Nous réitérons donc les Demandes 12 et 12.1, que nous précisons ainsi :

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les instruments bancaires (chèques, bordereaux, réquisitions de transfert ou autres) permettant d'identifier la provenance et la destination de ces paiements de 750K\$ et 2.25M\$ les 5 et 27 février 2001;**
- b) **Le ou les instruments bancaires permettant d'identifier la provenance et la destination des 13,5M\$ provenant de la réduction de l'Index;**
- c) **Les écritures comptables au sein de la RBC en lien avec chacune de ces transactions;**
- d) **Le calcul à la base du nouveau *Notional Amount* par option.**

La pièce P-62 contient également l'Amendement **NY-1874A**, pour lequel les demandes formulées pour l'Amendement NY-1874B sont également utiles.

Demande complémentaire 12.2 :

Nous vous prions de fournir, en lien avec l'Amendement NY-1874A :

- a) **L'instrument bancaire permettant d'identifier la provenance et la destination de ce paiement de 2M\$;**
- b) **Les écritures comptables au sein de la RBC en lien avec cette transaction;**
- c) **Le calcul à la base du nouveau *Notional Amount* par option.**

La pièce P-62 contient également l'Amendement **NY-1874C**, pour lequel une demande complémentaire est également utile.

Demande complémentaire 12.3 :

Nous vous prions de fournir, en lien avec l'Amendement NY-1874C :

- a) **L'instrument bancaire permettant d'identifier la provenance et la destination du paiement de 1,5M\$ en *additional premium*;**
- b) **Les écritures comptables au sein de la RBC en lien avec cette transaction;**

- c) Le motif pour lequel le paiement de cette prime additionnelle n'a pas été accompagné d'une augmentation du *Notional Amount*.**

Quant à la **Demande 13**, elle concerne les opérations au 30 novembre 2004 dans l'option fusionnée NY-3551. Cette demande mentionnait spécifiquement que les documents recherchés étaient autres que ceux contenus à la Pièce P-51; or seuls les documents de la pièce P-51 furent fournis.

Nous réitérons donc la Demande 13, que nous précisons ainsi :

Nous vous prions de fournir :

- a) Pour la réalisation partielle de l'option NY-3551 (NY-3551PTA) :**
- i. Le ou les instruments bancaires indiquant la source et la destination du 15M\$ provenant de la réalisation partielle de NY-3551;**
 - ii. Les écritures comptables au sein de la RBC en lien avec cette transaction;**
- b) Pour l'Amendement NY-3551J :**
- i. Le détail de la « considération reçue » relatée à cet Amendement;**
 - ii. L'instrument bancaire permettant d'identifier le bénéficiaire des quelque 63,8M\$ provenant de la réduction de l'Index occasionné par cet Amendement;**
 - iii. Les écritures comptables au sein de la RBC en lien avec cette opération;**
 - iv. Le motif de la réduction du *Notional Amount* par option, et le calcul à la base de cette réduction;**

La **Demande 14** concerne les documents se rapportant à la liquidation finale de NOR-2. Bien que vous nous ayez précédemment indiqué que votre cliente consentait à cette demande, aucun document ni information n'ont été reçus. **Nous réitérons donc la Demande 14.**

La **Demande 15** concernait les communications entre RBC et les liquidateurs des entités Globe-X entre 2002 et 2005.

Vous nous avez communiqué deux séries de documents en lien avec cette demande. Une première série de documents contient des procédures judiciaires notifiées à RBC par les liquidateurs des entités Globe-X dont certaines dans

lesquelles RBC a été impliquée par lesdits liquidateurs (Service 85). La deuxième série contient des documents et informations demandés à RBC par les liquidateurs en lien avec les comptes Globe-X détenus au sein des entités RBC entre 1997 et 2003 (Service 84).

Notre but dans cette demande était double :

- a) Prouver :
 - i. Le moment dans le temps où RBC a été informée des prétentions des liquidateurs dans les options NOR-1 et NOR-2 et la réponse de RBC à ces prétentions;
 - ii. Le moment dans le temps où RBC fut informée des injonctions prononcées contre Mosaic Composite Limited (MCL) visant la prévention de la dilapidation de l'actif lié à ces options;

- b) Prouver :
 - i. La valeur des comptes Globe-X au sein des entités RBC de Nassau de 1997 à 2002 ;
 - ii. L'importance relative des comptes Globe-X au sein des entités RBC de Nassau de 1997 à 2002;
 - iii. L'inefficacité des stratégies de placement pratiquées par les entités Globe-X (achats sur marges déficitaires) dans leurs comptes RBC Dominion Securities (Global) Limited (ci-après RBC DS Global) telles que dénoncées par les liquidateurs dans le rapport P-1 (aux par. 7.6 à 7.8, et suivants);
 - iv. Les corrélations entre les mouvements de trésorerie dans les comptes des entités Globex-X et dans ceux de Norshield Composite Ltd (puis Composite Ltd et Mosaic Composite Ltd) entre 1999 et 2002.

La première série de documents fournis dans le cadre de la Demande 15 concerne le premier objectif et semble complète.

La deuxième série de documents communiqués souffre cependant de plusieurs omissions; la plupart des états de comptes originalement joints aux correspondances communiquées par RBC aux liquidateurs de Globe-X n'ont pas été inclus dans la série de documents qui nous fut communiquée. Certaines communications contenant des états de comptes semblent même avoir été omises de la série qui nous a été communiquée. Nous vous référons à cet égard aux

documents R84-15-13¹, R84-15-16, R84-15-35, R84-15-38, R84-15-52 et R84-15-71.

Nous formulons donc la demande complémentaire suivante :

Demande complémentaire 15.1 :

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les états de comptes mensuels de chacun des comptes de GXC, de GXM de même que des comptes à numéros liés à ces entités à la succursale de la RBC à Nassau et auprès de RBC DS Global, de janvier 1998 à juillet 2002;**

Alternativement, RBC pourrait admettre :

- i. **le contenu des paragraphes et portions de paragraphes suivants de la Pièce P-01 : 1.3, 4.1 (première phrase), 6.2 (première phrase), 6.6 à 6.10, 6.17 (concernant l'instruction du 28 juillet 1999), 7.2 (première phrase), 7.6 à 7.30, 8.1 (première phrase) et 8.2.;**
 - i. **le contenu des paragraphes et portions de paragraphes suivants de la Pièce P-02 : 5.10 et 6.1 à 6.9;**
 - ii. **Le fait que toutes les sommes déposées dans le compte de GXM # 250 00586-2-9 US\$ auprès de RBC DS Global l'on été par CINAR Inc.;**
- b) **Les documents attestant des sous-limites d'affaires accordées par RBC DS Inc. à RBC Dominion Securities (Global) Ltd. entre 1998 et 2002;**
- c) **Les états financiers annuels ou tout autre rapport financier faisant état des revenus et dépenses annuels de RBC Dominion Securities (Global) Ltd., et de la succursale de Nassau de cette entité, entre 1998 et 2002;**
- d) **Les états de compte du compte de GXM # 250 00586-2-9 US\$ auprès de RBC DS Global pour les mois d'octobre 1998 à juillet 1999;**

¹ « R » est pour Request, « 84 » réfère à la série de documents fournis, « 15 » fait référence à la Demande 15, et « 13 » réfère à l'ordre dans lequel l'engagement se trouvait dans la série de documents.

- e) **La demande de transfert et l'instrument bancaire faisant état du transfert de 16,5M\$ du compte de GXM # 250 00586-2-9 - US\$ vers le compte de GXC # 415-705-3 auprès de RBC Nassau le 27 juillet 1999;**
- f) **Les états de compte du compte 415-705-3 de GXC auprès de RBC Nassau pour les mois de juin et juillet 1999;**
- g) **L'instrument bancaire relatant le transfert de 15M\$ du compte 415-705-3 de GXC chez RBC Nassau à Cardinal International pour le compte de Norshield Composite Limited à la Royal Bank of Scotland, succursale de Nassau, le ou vers le 28 juillet 2002;**

Par ailleurs, les lettres R84-15-17 et R84-15-27 de RBC DS Global, dont copies vous ont été communiquées ce jour comme **Pièces P-74 et P-75** sont à l'effet que :

1. Des titres et de l'argent comptant détenus dans un compte GXC ont été remis en main propre à un représentant de GXC en juillet 2002, et ce sans reçu;
2. La relation d'affaires avec GXC a été unilatéralement terminée par RBCDS Global en raison de cette non coopération à *des demandes de documentation* faites conformément à une politique adoptée plus tôt en 2002 par RBC, politique qui était beaucoup plus stricte que la loi bahamienne;
3. La remise unilatérale de documents fut effectuée au vu du manque de coopération des représentants de *Globe-X* à documenter *les comptes Globe-X* à un niveau satisfaisant selon les standards légaux bahamiens et ceux de la RBC;

Ces infirmations suscitent la demande complémentaire suivante :

Demande complémentaire 15.2

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les demandes de documentations (*requests for KYC information*) des comptes *Globe-X* faites par RBCDS Global aux représentants de *Globe-X* mentionnés dans les lettres P-74 et P-75;**
- b) **La politique de RBC mentionnée à la lettre P-74, telle que modifiée jusqu'en 2005;**
- c) **La politique antérieure de RBC à ce sujet, de 1998 à 2002.**

Les **Demandes 16 et 17** concernent la note structurée (structured note) P-44. Nous vous reviendrons une fois complétée l'analyse des documents fournis. **Ces demandes demeurent donc suspendues.**

Les **Demandes 18 et 19** concernent les revenus dérivés par RBC à l'occasion des transactions NY-1874 (P-30), NY-3551 (P-39) et de la note structurée P-44. Nous vous avons informé, au cours d'une conversation téléphonique, que nous ne maintenions pas ces demandes dans leur forme d'alors.

Les *Detail Reports* fournis dans le cadre de la Demande 5, dont celui de Septembre 2005 ont été communiqués ce jour comme **Pièce P-76**, identifient le *cumulative time decay* dérivé des transactions NY-1874 et NY-3551. Il appert de la pièce P-76 que ce revenu, pour ces deux transactions, totalise USD 50.3M\$ au 30 septembre 2005. À la lumière de cette information, nous vous proposons la reformulation suivante pour les Demandes 18 et 19 :

Demandes 18 et 19 précisées et limitées :

Nous vous prions de nous indiquer et de fournir :

- a) **La confirmation que le *cumulative time decay* généré à l'occasion des transactions NY-1874 et NY-3551 au 30 septembre 2005 est de USD 50.3M\$.**
 - ii. **Sinon, quelle est la valeur exacte du *cumulative time decay* au 30 septembre 2005?**
- b) **Le *cumulative time decay* est-il la seule source de revenus générés par RBC / RBC Dominion Securities (RBC DS Corp.) / RBC Capital Markets Corporation (RBC CM Corp.) à l'occasion des transactions NY-1874 et NY-3551?**
 - iii. **Sinon, quelles sont les autres sources de revenus et leurs valeurs respectives?**
- c) **La valeur totale du *cumulative time decay* à la liquidation finale de NY-3551.**
- d) **La répartition comptable au sein de RBC de l'encaissement du *cumulative time decay* lors de la réalisation partielle NY-3551PTA (P-51) en novembre 2004, et de la réalisation finale de l'option.**
- e) **Les écritures comptables passées au sein de la RBC lors de l'encaissement du *cumulative time decay* lors de la réalisation partielle NY-3551PTA en novembre 2004, et de la réalisation finale de l'option.**

- f) **Le *cumulative time decay* est-il la seule source de revenus générés par RBC et/ou Dominion US à l'occasion de la note structurée P-44?**
- i. **Sinon, quelle est la source principale de revenus dérivés par RBC à l'occasion de la note structurée P-44? et**
 - ii. **Quelles sont les autres sources de revenus et leurs valeurs respectives?**
- g) **Le montant total des revenus générés par RBC et/ou Dominion US à l'occasion de la note structurée P-44 jusqu'à sa liquidation finale.**

La **demande 20** concerne l'état des connaissances des différentes entités Norshield au fil des années 1998 à 2005 par les différentes entités RBC. Vous nous avez signifié le refus de votre cliente de répondre à cette demande, qu'elle considère trop large. Les informations disponibles et analysées à ce stade nous ont permis d'identifier les clientes suivantes des entités RBC suivantes au cours de cette période:

Entité RBC # de comptes ou contrats	Clientes	Référence
RBC Nassau		
415-705-3 et 500-301-7	Globe-X Canadiana Ltd. (GXC)	P-01, R84-15-5
415-706-1 et 500-617-5	Globe-X Management Ltd. (GXM)	P-01, P-26 et R84-15-6
415-702-0 et 500-100-3	Globe-X Enhanced Yield Fund (GXEY) (Anciennement Norshield Enhanced Yield Fund)	Pièce P-77 Pièce P-78
501-618-3	Globe-X Management Holdings Ltd. (GXMH)	Pièce P-79
253-792-6	Globe-X International Ltd. (GXI)	Pièce P-80
404-444-2	Composite Ltd. (CL)	P-77

	Anciennement : Norshield Composite Ltd. (NCL) Devenue : Mosaic Composite Ltd. (MCL)	
407-472-0	Comprehensive Investors Services (CIS)	Pièce P-81
À déterminer	Olympus Uninvest Fund Ltd. (OUL) Anciennement : Uninvest Ltd. (UL)	Pièce P-82
RBC Dominion Securities (Global) Ltd.		
250-00171-2-0 250-00582-2-3	Globe-X Canadiana Ltd. (GXC)	P-01 et divers documents Demande 15
Au moins 9 comptes	Globe-X Management Ltd. (GXM)	P-01 et Divers documents Demande 15
À déterminer	Globe-X Preferred Income Fund (GXPI)	Pièce P-83
RBC Dominion Securities Corporation / RBC Capital Markets Corporation		
À déterminer	Composite Ltd. (CL) Anciennement : Norshield Composite Ltd. (NCL) Devenue : Mosaic Composite Ltd (MCL)	P-26, P-27, P-30, P-39, Pièce P-84 Pièce P-85 Pièce P-86 Pièce P-87
À déterminer	Uninvest Multi-Strategy Fund II (MS-II)	P-47, P-48
RBC Private Banking Center Barbados		
4801-250-1 et 4800-369-1	Olympus United Bank & Trust (OUBT)	P-80
Royal Trust Corp. of Canada London U.K.		

À déterminer	Olympus United Bank & Trust (OUBT)	P-80
290113	Cardinal International Corporation Ltd.	P-80 et Pièce P-88

À la lumière de ces informations et des pièces à leur appui, nous précisons et limitons ainsi la Demande 20 :

Demande 20 précisée et limitée :

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les documents d'ouverture de compte (documents obtenus et formulaires remplis) de chacune de ces clientes;**
- b) **Les documents obtenus et formulaires remplis à l'occasion des révisions annuelles ou périodiques de chacune de ces clientes;**
- c) **Les états financiers et autres informations financières obtenus de temps à autre par chacune de ces entités RBC auprès de chacune de ces clientes.**
- d) **La ou les correspondances ayant précédé et suivi la lettre P-85;**
- e) **La ou les correspondances ayant précédé et suivi les courriels P-86 et le document joint au courriel de Stephen Hancock du 30 décembre 2002;**
- f) **La ou les correspondances ayant précédé et suivi les courriels P-87;**

Demande complémentaire 20.1 :

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les états de comptes du compte 404-444-2 de Norshield Composite Limited (puis Composite Limited et Mosaic Composite Limited) auprès de RBC Nassau de juillet 1999 à juin 2005;**
- b) **Les états de comptes du compte 407-472-0 de Comprehensive Investor Limited auprès de RBC Nassau pour les années 2001 à 2005;**

- c) **Les états de comptes des comptes 4801-250-1 et 4800-369-1 de Olympus United Bank & Trust (anciennement First Horizon Bank) auprès de RBC Private Banking Centre Barbados pour les années 2001 à 2005;**
- d) **Les états de comptes du ou des comptes de Olympus United Bank & Trust (anciennement First Horizon Bank) auprès de Royal Trust Corp. of Canada London U.K. pour les années 2001 à 2005;**
- e) **Les états de comptes du compte 290113 de Cardinal International Corporation Ltd. auprès de Royal Trust Corp. of Canada London U.K. pour les années 2001 à 2005;**

Par ailleurs, les documents analysés à ce jour nous ont permis de constater que Dominion US, pour RBC, a investi ou considéré investir dans deux entités Norshield en 2004.

La **Pièce P-88** communiquée ce jour contient :

- a) Des *Letter Agreements* datés du 1^{er} mai 2004 entre Dominion US. (pour RBC) et Univest Tactical Trading Fund Ltd (Class G) et Univest Tactical Trading Fund Ltd (non Class G) modifiant des conventions de souscriptions de parts de ces fonds;
- b) Un formulaire de *due diligence* remplis par RBC et des pièces à son appui afin de permettre à RBC de souscrire à des parts de ces fonds;
- c) Une confirmation de souscription de parts du fonds Univest Tactical Trading Fund Ltd (Class G) datée du en août 2004.

La **Pièce P-89** communiquée ce jour contient un Letter Agreement daté du 1^{er} mai 2004 entre Dominion US. (pour RBC) et Univest Managed Futures Fund I Ltd. modifiant une convention de souscriptions de parts de ce fonds;

Demande complémentaire 20.2 :

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les documents de souscriptions complets pour chacune des souscriptions de parts par RBC dans chacun de ces fonds et dans toute autre entité Norshield entre 1999 et 2005;**
- b) **Les dossiers de recherches faites par Dominion US et RBC sur chacun de ces fonds avant d'y investir, incluant les états financiers et autres informations financières;**

- c) **Les résolutions autorisant RBC et Dominion US à souscrire aux parts de ces fonds;**
- d) **Les confirmations reçues par Dominion US par pour chacune de ces souscriptions;**
- e) **Les rapports de valeur nette périodiques et états de comptes reçus par Dominion US pendant toute la période de détention de ces parts;**
- f) **Les formulaires de rachats (redemptions) soumis par Dominion US pour chacune de ces parts.**

Les **Demandes 21 à 23** concernent les différents contrats de gestion et de conseil conclus par RBC avec différentes parties à l'occasion des transactions NY-1874, NY-3551 et la nôtre structurée P-44. Votre cliente a indiqué ne pas s'opposer à ces demandes mais seulement certains documents ont été fournis. **Nous demeurons en attente de la production complète de ces engagements.**

La **Demande 24** concerne le détail des transactions faites à l'intérieur de chacune des transactions liées à NY-1874 (NOR-1), NY-3551 (NOR-2) et la notre structurée P-44 (NORN-1), le versement de chaque prime (*Premium*), les paiements faits à la Contrepartie, les modifications à l'*Index* et les calculs des variations du *Notional Amount*, incluant les instruments bancaires, les mouvements de trésorerie et les écritures comptables. Certaines portions de cette demande ont été précisées à l'occasion des demandes précisées 11, 12, 12.1 et 13 et des demandes complémentaires 12.2 et 12.3. ci-avant.

Nous vous soumettons la formulation précisée suivante pour la balance de la Demande 24 :

Demande 24 précisée :

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les instruments bancaires montrant la source et la destination des paiements suivants, et les écritures comptables de ces transactions au sein de RBC :**
 - i. **Le paiement de la prime de 15M\$ (NY-1875) et l'injection de 100M\$ dans l'*Index*;**
 - ii. **Le paiement de la prime de 5M\$ (NY-3551) et l'injection de 33.3M\$ dans l'*Index*;**

- iii. **Le paiement de la prime supplémentaire de 5M\$ (NY-3551A) et l'injection de 33.3M\$ dans l'Index;**
- iv. **Le paiement de la prime supplémentaire de 3M\$ (NY-3551B) et l'injection de 20M\$ dans l'Index;**
- v. **Le paiement de la prime supplémentaire de 5M\$ (NY-3551C) et l'injection de 33.3M\$ dans l'Index;**
- vi. **Le paiement de la prime supplémentaire de 5M\$ (NY-3551D) et l'injection de 33.3M\$ dans l'Index;**
- vii. **Le paiement de la prime supplémentaire de 2.7M\$ (NY-3551E) et l'injection de 18M\$ dans l'Index;**
- viii. **Le paiement de la prime supplémentaire de 5M\$ (NY-3551F) et l'injection de 33.3M\$ dans l'Index;**
- ix. **Le paiement de la prime supplémentaire de 3.5M\$ (NY-3551G) et l'injection de 23.3M\$ dans l'Index;**
- x. **Le paiement de la prime supplémentaire de 2.6M\$ (NY-3551H) et l'injection de 17.3M\$ dans l'Index;**

La **Demande 25** concerne la communication des documents contenant ou référant aux règles de conformité auxquelles les entités RBC pertinentes se soumettaient entre 1998 et 2005. Nous croyons que certains des documents visés par cette demande sont maintenant couverts par la demande complémentaire 30.2.

La Demande 25 est reformulée et précisée de la manière suivante :

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les documents ou manuels internes de RBC contenant ou référant aux règles auxquelles RBC étaient soumise, tant obligatoirement que volontairement, de 1998 à 2005, relativement :**
 - i. **À la prévention du blanchiment d'argent;**
 - ii. **Aux risques de crédit;**
 - iii. **Aux risques opérationnels;**
 - iv. **Aux risques réputationnels.**

La **Demande 26** concerne la communication d'états financiers et autres documents comptables des entités Norshield obtenus par RBC entre 1998 et 2005

dans le cadre de l'une ou l'autre de ses relations d'affaires avec ces entités. **Nous réitérons la Demande 26.**

La **Demande 27** concernait la communication des rapports annuels et états financiers des filiales de RBC impliquées directement dans les options NOR-1 et NOR-2 et de la note structurée P-44. **Cette demande a été précisée et réitérée dans les Demandes complémentaires 15.1 et 30.5.**

La **Demande 28** concerne la communication de la liste de l'ensemble des interrogatoires hors de Cour effectués dans le cadre du dossier N° 60-0949 de la Cour Suprême de l'état de New York (Balanced Return Fund Ltd. et al. v. Royal Bank of Canada et al.). **Nous demeurons en attente de cette liste.**

La **Demande 29** concernait la communication des transcriptions d'interrogatoires hors de Cour de différentes personnes dans le cadre du dossier N° 60-0949 de la Cour Suprême de l'état de New York (Balanced Return Fund Ltd. et al. v. Royal Bank of Canada et al.). Ces transcriptions de même que les exhibits qui leur sont reliés nous ont été communiqués et nous vous en remercions.

La **Demande 30** visait la communication du document encadrant la relation d'agence entre RBC et RBC Dominion Securities Corporation (RBC DS Corp.), devenue RBC Capital Markets Corporation (RBC CM Corp.).

Nous prenons acte de votre représentation à l'effet que l'*Agency Agreement* fourni à l'occasion de la **Demande 30** n'a pas été amendé jusqu'en 2005. Nous reviendrons ci-après sur les questions complémentaires en lien avec la Demande 30.

Demandes complémentaires à la Demande 30

Les demandes complémentaires suivantes sont soulevées par le contenu de l'***Agency Agreement*** et de son annexe intitulé ***The Authorities***, dont copie sera produite sous pli cacheté comme **Pièce P-90**. Dans le cadre de ces questions complémentaires, nous utiliserons l'appellation *Dominion US*, telle qu'utilisée dans l'*Agency Agreement* et les *Authorities*, pour désigner tant RBC DS Corp. que RBC CM Corp.

Votre représentation à l'effet que l'*Agency Agreement* fourni à l'occasion de la Demande 30 n'a pas été amendé jusqu'en 2005 a été faite à l'époque où l'annexe 1 (*The Authorities*) ne nous avait pas encore été communiquée. L'article A.14.1 de cette annexe prévoit que les *Authorities* peuvent être amendées à la discrétion de RBC.

Demande complémentaire 30.1

Nous vous prions de fournir :

- a) **Tous les amendements apportés aux *Authorities* entre 1995 et 2005;**
- b) **Les approbations écrites de ces Amendements par le *RBC Business Head* conformément à l'article A.14.1**
- c) **Les avis communiqués à Dominion US conformément à les articles 6 (iii) et 24**

Les *Authorities* réfèrent, à l'article A.14.3, à des documents qui sont réputés faire partie intégrante des *Authorities*. Afin de disposer de la totalité des *Authorities* :

Demande complémentaire 30.2

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les Bank Circulars**
- b) **Les Credit Principles**
- c) **Les Credit Rule et**
- d) **Les Credit Guidelines**

Dont il est fait mention à l'article A.14.3, tel que modifié entre 1995 et 2005.

À l'article A.4.2.1 d), les *Authorities* obligent Dominion US à obtenir l'approbation de RBC pour chacun des amendements apportés à un ISDA Master Agreement.

Demande complémentaire 30.3

Nous vous prions de fournir :

- a) **Les documents attestant des approbations des amendements apportés au Master Agreement P-29 (incluant le Schedule), le cas échéant.**

À l'article A.4.2.2 c), les *Authorities* obligent Dominion US à obtenir l'approbation du Département juridique du bureau chef (H.O Law Department) pour chacun des amendements apportés à une Confirmation.

Demande complémentaire 30.4

Nous vous prions de fournir :

a) Les documents attestant des approbations des 12 amendements apportés aux Confirmations NY-1874 (P-30) et NY-3551 (P-39).

Aux articles A.8.2.3 a) et A.10.4 b), les *Authorities* réfèrent à des délégations de sous-limites à Dominion US, à même les limites accordées par RBC à RBC Dominion Securities Inc. (RBC DS Inc.). Afin de connaître l'importance relative des transactions NY-1874 et NY-3551 effectuées par Dominion US :

Demande complémentaire 30.5

Nous vous prions de fournir :

- a) Les documents attestant des délégations de sous-limites d'affaires attribuées à Dominion US par RBC DS Inc. conformément à l'article A.8.2.3 a), entre 1999 et 2005**
- b) Les documents attestant des délégations de sous-limites de risque expérimental attribuées à Dominion US par RBC DS Inc., conformément à l'article A.10.4 b), en juillet 1999.**
- c) Les états financiers de Dominion US pour ces années;**

Les *Authorities* réfèrent, aux articles A.9.10 et A.9.11, à des limites de *credit exposure* (USD 100M\$ pour Dominion US et USD 50M\$ par client); à l'article A.11.5, des limites sont imposées au volume des *portfolios* (USD 1.5B\$ de *Notional Amount* pour Dominion US et USD 200M\$ par émission d'Eurowarrant) :

Demande complémentaire 30.6

Nous vous prions de fournir :

- a) Les documents attestant des amendements ou modifications à ces limites entre 1995 et 2005;**
- b) Les documents attestant des limites imposées aux *Notional Amounts* dans le cadre d'*Equity Options* (section A.10) pour Dominion US et par transactions.**

À l'article A.10.4 a), les *Authorities* limitent Dominion US à conclure (enter into) des « plain vanilla options » seulement.

Demande complémentaire 30.7

Nous vous prions de fournir :

- a) Les documents attestant des amendements ou modifications à cette règle;**

b) Les documents autorisant Dominion US à conclure un ou plusieurs « Other Permitted Instrument » conformément à l'article A.1.2.

L'article 6 (i) du *Agency Agreement* prévoit que toute exception aux *Authorities* doit être approuvée par écrit (« Memorialized in writing ») par un officier sénior qualifié de RBC; l'article A.14.2 des *Authorities* prévoit que toute exception doit être approuvée par écrit et signée par le RBC Business Head :

La **Pièce P-91** communiquée ce jour contient un document intitulé *Transaction Exception Request : Norshield Leveraged Option* daté du 23 septembre 2004. Il s'agit d'une demande d'exception aux *Authorities* faite par Dominion US à RBC pour les options NY-1874 et NY-3551.

Le document indique que la transaction NY-1874 (P-30) aurait été approuvée sur une base exceptionnelle, que le levier initialement accordé dans le cadre de l'option NY-1874 était de 6x (6.66 en réalité) avec un levier maximal permis de **11x**, alors que le levier maximal permis à l'époque était de **4.75x**.

Demande complémentaire 30.8

Nous vous prions de fournir :

- a) Le ou les documents attestant de l'approbation par RBC de l'exception que représentait la transaction NY-1874 conclue en juillet 1999;**
- b) Le ou les documents attestant de l'approbation par RBC de l'exception que représentait la transaction NY-3551 conclue en juin 2002;**

Les **Demandes 31 à 33** concernent également la relation entre RBC Dominion Securities Corporation (RBC DS Corp.), devenue RBC Capital Markets Corporation (RBC CM Corp.), et RBC.

Quant à la **Demande 31**, nous comprenons que RBC DS Corp. et RBC CM Corp. étaient, à toutes fins pratiques de 1998 à 2005, des filiales à part entière de RBC. **Nous vous prions de confirmer ou de préciser cette affirmation.**

Pour **Demande 32**, la nous comprenons de vos représentations que, en février 2004, RBC CM Corp. a remplacé RBC DS Corp. dans ses droits et ses obligations. **Nous vous prions de confirmer ou de préciser cette affirmation.**

Quant à la **Demande 33**, nous prenons acte de votre représentation à l'effet que l'*Agency Agreement* communiqué dans le cadre de la Demande 30 était demeuré en vigueur et encadrait la relation entre RBC et RBC CM Corp. à partir de février 2004. Cette représentation combinée à votre représentation à l'effet que ledit

Agency Agreement n'a pas été modifié ou amendé, règlent la Demande 33. **Nous vous prions de confirmer ou de préciser ces affirmations.**

La **Demande 34** visait la communication des documents intitulés *Risk Disclosure and Acknowledgement Statement* présentés et signés par Norshield Composite Limited et Composite Limited à l'occasion des Confirmations P-30 (NOR-1) et P-39 (NOR-2). Vous nous avez indiqué que votre cliente ne s'opposait pas à cette demande.

Nous avons reçu un document signé par Stephen Hancock pour NOR-1, ainsi qu'un courriel de Winson Ho daté du 19 juin 2002 qui indique un document joint intitulé *norshield_riskdisc_FINAL.doc*. **Nous réitérons notre demande quant au document signé en lien avec la Transaction NOR-2 (P-39).**

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, cher confrère, mes salutations distinguées.

SYLVESTRE, FAFARD, PAINCHAUD, s.e.n.c.r.l.



NORMAND PAINCHAUD, avocat

NP/ej

c.c.: Monsieur le Juge Marc De Wever
Me Frédéric Plamondon - *Osler, Hoskin & Harcourt*
Me Vincent-Blais Fortin – *Sylvestre, Fafard, Painchaud Avocats*